

BAROMETRE ADDING PORTABILITE

Les impacts de la gratuité de la portabilité des couvertures complémentaires santé des anciens salariés, estimés en 2014 et ceux constatés en 2015 comportent des écarts assez importants pour certains de nos clients. L'estimation théorique de la portabilité suppose en particulier que l'ensemble des salariés éligibles au dispositif vont réaliser les démarches administratives permettant de bénéficier de la portabilité sur la durée maximale autorisée.

Or, en réalité, plusieurs facteurs qualitatifs peuvent limiter le recours à la portabilité, notamment :

- Les salariés en CDD peuvent ne pas faire les démarches administratives, en particulier lorsque la durée des droits est courte.
- De nombreux salariés enchainent directement sur un autre contrat de travail.
- Certains peuvent préférer profiter de la mutuelle de leur conjoint.
- D'autres manquent sans doute d'information sur la possibilité même de la portabilité des droits
- Certains sont enfin dispensés d'affiliation au titre des clauses réglementaires ou contractuelles

Les bénéficiaires sont majoritairement des jeunes sans enfants, âgés de 38 ans en moyenne, ils ont globalement moins de besoins d'ordre médical que des personnes « âgées ».

Dans la pratique, l'impact de la portabilité 2015 est globalement de 1,6% au lieu de 4,5% dans nos calculs théoriques initiaux.

Compte tenu de la gratuité du régime, nous nous attendions à constater une forte consommation portée sur des actes onéreux. Or, on constate que les portables ont une structure de consommation standard, une consommation proche de celle des actifs, sans tendance inflationniste sur le dentaire et l'Optique ni changement notable d'attitude de consommation.